

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal** **du jeudi 26 mars 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt-six mars, à 20 H 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MASSIAS Louis, Maire,

**Présents** : MM. MASSIAS, LIOTE, SCHNEIDER, GRANDGIRARD  
Mmes BARRE, BRETON, LAVALLE, GUERET

**Procurations** : M. SAIAIH à M. LIOTE  
M. JEANNIN à M. MASSIAS  
Mme FABRO à Mme BARRE

**Absents** : M PICARD, Mme CHIPPEAUX,  
Mme AFONSO, M. GIRARDEY

**Secrétaire** : Mme BARRE

Pour : 11      Contre : 0      Abstention

**TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE VOTES A L'UNANIMITE**

### **Présentation du Club Aéro Modélisme**

M. SCHMIDT, Président du Club Aéro Modélisme, présente une demande pour s'installer sur l'Aéroparc côté Foussemagne. Jusqu'à maintenant, ils sont installés sur un terrain de la zone qui devrait être construit prochainement.

Le Syndicat de l'Aéroparc a donné un avis favorable à cette installation. Un bail précaire sera établi si le Conseil Municipal donne aussi un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de M. SCHMIDT émet un avis favorable à cette installation n'y voyant aucune nuisance particulière d'autant qu'ils étaient déjà installés sur cette partie de l'Aéroparc avant l'arrivée des gens du voyage.

### **Compte de gestion 2008 : Commune**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **Compte administratif 2008 : Commune**

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2008 s'élevant à :

**En fonctionnement :**

525 651,24 € en dépenses,  
724 168,27 € en recettes.

**En investissement :**

854 970,07 € en dépenses,  
794 221,31 € en recettes

Le solde d'exécution s'élève à + 198 517 €

Le solde d'exécution s'élève à – 60 748,76 €

Le résultat de clôture s'élevant à + **137 768,24 €**.

Le Maire se retirant, le Conseil Municipal présidé par Christophe GRANDGIRARD, 1<sup>er</sup> Adjoint et après en avoir délibéré :

- **Vote** le compte administratif tel que présenté.

## **Compte de gestion 2008 : Locaux commerciaux**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **Compte administratif 2008 : Locaux Commerciaux**

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2008 s'élevant à :

**En fonctionnement :**

154 751,18 € en dépenses,  
165 723,10 € en recettes.

**En investissement :**

11 138,89 € en dépenses,  
154 590,71 € en recettes,

Le solde d'exécution s'élève à + 10 971,92 €

Le solde d'exécution s'élève à + 143 451,82 €

Le résultat de clôture s'élevant à + 154 423,74 €.

Il rappelle que par délibération du 12/12/2008, le Conseil a décidé de clôturer le budget des Locaux Commerciaux suite à leur vente et de réintégrer les résultats dans le budget de la Commune.

Le Maire se retirant, le Conseil Municipal présidé par Christophe GRANDGIRARD, 1<sup>er</sup> Adjoint et après en avoir délibéré :

- adopte et vote à l'unanimité des membres le Compte Administratif de l'exercice 2008.

- annule la délibération du 11/09/2008 (l'écriture de la Décision Modificative n'a pas été passée).

### **Compte de gestion 2008 : Lotissement du Moulin**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Affectation des résultats 2008 : Commune**

Compte tenu de l'intégration des résultats du budget annexe des Locaux Commerciaux, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultats des Comptes Administratif de la commune et des locaux commerciaux sur le budget 2009 de la commune ;
  - ⇒ en recettes de fonctionnement à l'article 002 :
    - \* 209 488,92 €
  - ⇒ en recettes d'investissement à l'article 001 :
    - \* 82 703.06 €

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** l'affectation des résultats, tel que présenté.

### **Budget Primitif 2009 : Commune**

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2009 s'élevant à 747 314 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 663 243 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** le budget par nature et par chapitre, tel que présenté.

### **Vote des 4 taxes**

Après examen de l'état 1259 établi par les services fiscaux et suite à la préparation du Budget Primitif 2009, la Commission Finances propose de ne pas augmenter les impôts en 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

\* Vote les quatre taux applicables pour l'année 2009 :

- Taxe d'habitation : 8,42 %
- Foncier Bâti : 14,71 %
- Foncier Non Bâti : 41,73 %
- Taxe professionnelle : 11,86 %

d'où un produit fiscal attendu de 192 807 €.

## **Questions diverses**

### **M. LIOTE**

- Fait part d'un commentaire de M. SAIAH au sujet de l'installation du club aéro modéliste : il signale que ce sujet a été évoqué en réunion du Syndicat de l'Aéroparc qui n'y voit pas d'inconvénient, mais que si la commune de Foussemagne refusait cette installation, le club serait installé sur un autre point de l'Aéroparc.
- Il a été également évoqué la jonction de la piste cyclable de Foussemagne à la zone de l'Aéroparc. Le Syndicat n'y voit pas de problème.
- En ce qui concerna l'installation de centrale photovoltaïque, le Syndicat trouve cela trop cher mais par contre il envisageait de faire venir des entreprises qui travaillent dans le domaine du développement durable.
- M. LIOTE propose d'éteindre la lumière des bâtiments communaux et en particulier les spots illuminant la chapelle Sainte Anne, le Samedi 28 Mars afin de faire un geste symbolique pour « une heure pour la planète ».

### **M. GRANDGIRARD**

Demande des nouvelles de la fibre optique.

*Le Maire répond que la DICT a été transmise et que les travaux devaient commencer le 23 Mars..*

### **Mme BRETON**

Demande ce qui sera fait pour le fleurissement.

*M. LIOTE répond que les fleurs sont commandées mais que les plantations ne commenceront par avant mi-mai.*

Et demande si cette année la commune organisera la journée de nettoyage de printemps.

*Après en avoir discuté le maire propose de fixer la date du 18 avril 2009 à 9 h sur le parking de la Maison des Arches.*

*Christophe GRANDGIRARD informe que le CME organise le même jour une chasse à l'œuf.*

### **Mme LAVALLEE**

Demande si la commune renouvelle cette année l'opération « Compost » comme l'an dernier.

Il faudra mettre un mot dans le bulletin afin de connaître les personnes intéressées.

La séance est levée à 23 h 30.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,